


4.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	De Valkeneer Christian-Paul ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	L'enseignement aborde successivement les matières suivantes : -- le développement socio-historique des systèmes policiers belges; -- les différentes techniques policières, essentiellement dans leurs rapports avec la recherche des infractions et de leurs auteurs; -- les rapports entre les services de police et les autorités; -- l'analyse criminologique des stratégies policières.
Acquis d'apprentissage	Ce cours poursuit plusieurs objectifs : -- Situer, historiquement, l'organisation actuelle des services de polices belges, -- Comprendre, l'organisation des services de polices et les rapports que ceux-ci entretiennent avec les autorités dont ils relèvent, -- Appréhender les compétences des services de polices et les prérogatives des fonctionnaires de police dans l'exercice de celles-ci, en particulier en ce qui concerne les missions de police judiciaire. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Méthodes d'enseignement :	La méthode d'enseignement est classique, le cours étant donné de manière magistrale. Les exposés sont, illustrés par des exemples concrets et complétés d'une dimension critique intégrant les aspects relatifs à la mise en oeuvre concrète de la norme.
Contenu :	1. Evolution du système policier belge de 1830 à nos jours, 2. La structure du système policier belge -- La police locale -- La police fédérale 3. Les missions des services de police 4. La compétence des services police 5. Les méthodes d'enquête -- Le contrôle d'identité -- La fouille des personnes et des véhicules -- Le traitement de l'information -- Les interrogatoires -- Les mesures relatives aux télécommunications -- Les méthodes particulières de recherche -- Les visites domiciliaires -- Les privations de liberté

	<p>-- L'examen et le traitement des traces biologiques -- Les saisies Eu égard au volume, sans cesse croissant, de la matière, seuls les points 1 à 4 sont examinés chaque année. En ce qui concerne les méthodes d'enquête (point 5), un choix est opéré en fonction de l'actualité législative ou jurisprudentielle.</p>
<p><b>Bibliographie :</b></p>	<p>Le manuel d'enquête pénale et le manuel d'organisation policière (nouvelles éditions en cours). Plusieurs jeux de powerpoints placés sur Moodle.</p>
<p><b>Faculté ou entité en charge:</b></p>	<p>ECRI</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	4	-	
Master [120] en droit	DROI2M	5	-	